

LES FORCES MUSICALES, PROFEDIM, LE SNSP ET LE SYNDEAC FONDENT
L'UNION SYNDICALE des EMPLOYEURS DU SECTEUR PUBLIC du SPECTACLE VIVANT
(USEP – SV)

Les Forces Musicales, Profedim, le SNSP et le Syndeac ont décidé de s'unir au sein d'une **fédération des organisations professionnelles du secteur subventionné**.

Cette fédération, à travers les 850 adhérents de ses quatre organisations, est bâtie sur des valeurs communes de démocratisation de la culture, de liberté de la création et de la programmation, d'exigence artistique et d'équité territoriale garantie par un renforcement de la décentralisation culturelle.

Elle place l'intervention de la puissance publique comme garante de la pérennité de ces valeurs.

Cette Union, initialement pensée dans un esprit de renforcement du dialogue social au sein de notre branche, devient plus que jamais nécessaire, suite à la mollesse d'un quinquennat sans ambition, et face à la virulence d'un secteur privé qui ne cache plus ses appétits pour la manne publique, sans pour autant assumer les missions d'intérêt général et le cadre d'une gestion désintéressée, les cahiers des charges et d'évaluations d'actions qui en sont les naturelles contreparties.

Un quinquennat qui s'achève sur un bilan plus que mitigé

L'USEP-SV fait le bilan d'un dernier quinquennat sans réel projet pour son secteur, dans un décalage permanent entre les intentions et l'action, entre le discours et la réalité des arbitrages budgétaires.

- Certes, ce quinquennat peut s'enorgueillir de la loi Liberté de Création, Architecture et Patrimoine... Les acteurs de la culture y ont grandement participé. Depuis deux ans, nos organisations défendent une place pour les pratiques amateurs qui ne remette pas en cause le salariat des métiers artistiques. Depuis plus de deux ans nous sommes concertés par le Ministère autour de textes réglementaires sur les aides aux équipes artistiques et sur les labels nationaux mais sans un travail de fond sur l'économie des équipes artistiques, notamment bouleversée par l'irruption des « Compagnies et Ensembles à Rayonnement National et International », nouveau programme qui - s'il y a lieu de se réjouir sur l'apport de quelques moyens nouveaux - a été mis en place sans de réelles mesures nouvelles et sans aucune concertation sur les objectifs ou les processus de désignation.
- Concernant les labels nationaux, celui promis pour les Scènes Conventionnées par la Présidence de la République se solde par un simple conventionnement. Les missions des labels ont été refondées et modernisées, mais l'ambition ne transparaît aucunement sur les arbitrages de montants planchers d'intervention de l'Etat, renvoyés à une circulaire qui, pour l'ensemble des labels musicaux (hors Smac), sont inexistantes. A ce jour, nous sommes toujours en attente de la parution de ces textes...
- Concernant l'emploi, nous savons tous que l'accord positif du 28 avril 2016 sur les Annexes 8 et 10 n'a rien résolu pour l'avenir, que le danger de la remise en question de ce régime est toujours aussi aigu, et que par ailleurs la concertation dans le cadre de la Conférence Nationale pour l'Emploi dans notre secteur n'a accouché que d'un « FONPEPS » dont nous doutons sérieusement de la pertinence et de l'efficacité.
- Sur le plan international et les réglementations européennes, aucune vision ni stratégie non plus : aucun résultat sur la nécessité de réduire les freins à la mobilité internationale (renégociation des conventions fiscales notamment), toujours moins de moyens attribués à l'Institut Français pour l'export du Spectacle Vivant, aucune reconnaissance des artistes qui font rayonner la France dans le monde.
- Enfin, le CNV a pris une toute nouvelle place avec la mission de créer une « maison commune ». Une sorte de *Centre National de la Musique* est ainsi à nouveau évoquée sans qu'aucune concertation sérieuse n'ait eu lieu avec l'ensemble des acteurs d'une filière aux contours toujours aussi flous. Certains vont même jusqu'à proposer un *Centre National du Spectacle* ! Sur ce sujet, nous avons interpellé publiquement la Ministre, sur ses intentions et sur nos inquiétudes. Nous n'avons pas eu de réponse, ni de sa part, ni de ses services. En dépit de nos demandes de rendez-vous, nous n'avons pas été reçus par elle, laissant ainsi d'autres lobbies à l'œuvre à tous les niveaux de la représentation nationale.

Pourtant dans nos rangs la colère gronde. Nous, acteurs quotidiens du service public de la culture et de la décentralisation, sommes stupéfaits de cette lente dérive en faveur d'une marchandisation de la culture, dans le silence du gouvernement et l'indifférence de beaucoup de collectivités territoriales qui n'arrivent plus à faire la distinction entre régulation d'un secteur industriel qui ne cherche que le profit et soutien et préservation du *Bien Commun* que constituent les œuvres de l'esprit, d'hier et d'aujourd'hui et destinées à être partagées par le plus grand nombre, maintenant et pour les générations futures.

Quelle politique publique de la culture pour demain ?

Pourquoi une telle frilosité à réaffirmer une politique de service public de la culture en faveur de tous les citoyens sur tous les territoires, à même d'offrir une pratique culturelle libre et qui n'assigne pas l'individu au seul statut de consommateur ?

- Pour nous, la subvention publique relève du contrat social et républicain porteur de missions de service public, à mêmes de garantir l'existence de créations qui n'existent qu'à cette condition de financement. C'est un accord conclu entre l'artiste et la société dans une « exception » aux logiques du marché.
- La démocratisation de la culture comme sa décentralisation sont des chantiers à perpétuellement reconquérir et rien ne se fera sans moyens et ambition durables pour la création dans toute sa diversité. Les lieux d'art et de culture, ainsi que les équipes artistiques du secteur public sont au service de l'intérêt général, des populations et des territoires. Ces acteurs sont ainsi porteurs d'une responsabilité sociale inhérente à leurs actes de création ou d'action artistique et culturelle.
Cela passe aussi par un examen approfondi des missions et moyens de l'audiovisuel public : France Télévisions, Arte et Radio France doivent retrouver leurs obligations d'investissements et d'exposition de l'ensemble de nos disciplines aux heures de grande écoute et dans des émissions régulières et de qualité, le tout-web et le tout-événementiel ayant pris une place pas toujours compatible avec la mission d'informer, de décrypter, d'éduquer et de favoriser la création et la production d'œuvres originales.
- Dans la confusion des genres, les employeurs du secteur privé demandent un accès à la programmation des lieux subventionnés comme on exigerait la concurrence libre et non faussée entre des produits sur un marché ouvert. La logique de concentration galopante qui est à l'œuvre dans leur secteur met à jour des groupes privés proposant du *divertissement* en salle et dans les festivals, qui assureront à eux seuls l'ensemble de la chaîne production-diffusion-communication-billetterie : comment la diversité de la création artistique pourrait-elle exister dans un environnement de seule rentabilité ? Ce ne sont pas les valeurs que nous défendons.

C'est pourquoi nous demandons et demanderons sans relâche aux prochains gouvernements et à tous les élus de la République que les missions de service public que nous défendons soient clairement énoncées et dignement subventionnées (grâce notamment à un pacte Etat-Collectivités renforcé) et reconnues dans leur modernité au regard des enjeux de notre société républicaine.

Ainsi la France restera cette grande Nation qui défend la liberté d'expression, et préserve la paix en offrant à ses citoyens l'accès à l'éducation, à la connaissance, à l'art, à la culture, véritables ciments de nos démocraties.

Pour l'**UNION SYNDICALE des EMPLOYEURS DU SECTEUR PUBLIC du SPECTACLE VIVANT**



Alain SURRANS, Président, **Les Forces Musicales**

Lorraine VILLERMAUX, Présidente, **Profedim**

Michel LEFEIVRE, Président, **Syndicat national des scènes Publiques (SNSP)**

Madeleine LOUARN, Présidente, **SYNDEAC**